



Code de conduite pour les fournisseurs

du Groupe Galenica, juin 2017

Préambule

Galenica et ses sociétés entendent s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines économique, environnemental, social et éthique. Galenica et ses sociétés encouragent également leurs fournisseurs (p. ex. fournisseurs de matériaux, prestataires de service, sous-traitants, consultants, etc.) à s'associer à ses efforts en faveur du développement durable et à respecter les principes bien établis de durabilité tels que décrits dans le présent Code de conduite pour les fournisseurs.

Galenica et ses sociétés:

- sont convaincues que les comportements et pratiques commerciales responsables sont profitables à la société et aux entreprises. Cette conviction est soutenue par le principe selon lequel une entreprise doit exercer ses activités dans le strict respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables.
- sont conscientes des différences culturelles et des défis liés à l'interprétation et à l'application à l'échelle mondiale du présent Code de conduite pour les fournisseurs et des principes qui y sont énoncés. Si les entreprises adhérant au présent Code de conduite et aux principes qui y sont énoncés sont convaincues que les attentes revêtent un caractère universel, il est entendu que les méthodes pour satisfaire ces attentes peuvent différer et qu'elles doivent être conformes aux lois, valeurs et attentes culturelles des différentes sociétés dans le monde.
- sont convaincues que la meilleure façon de mettre en oeuvre le présent Code de conduite et les principes qui y sont énoncés consiste en une approche continue visant à améliorer la performance des fournisseurs au fil du temps.



Ethique

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités de manière éthique et avec intégrité.

Les aspects éthiques englobent:

Intégrité commerciale et concurrence loyale

La corruption, l'extorsion et le détournement de fonds sont strictement interdits. Les fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect d'une concurrence loyale et dynamique et conformément à toutes les lois antitrust en vigueur. Les fournisseurs doivent employer des pratiques commerciales équitables, y compris de la publicité exacte et non mensongère.

Les fournisseurs doivent s'abstenir d'offrir aux collaborateurs de Galenica et ses sociétés des cadeaux ou tout autre type d'avantage personnel résultant de leur relation.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et veiller à ne les utiliser que de manière appropriée. Ils doivent par ailleurs garantir la protection des droits à la confidentialité de tous les collaborateurs et partenaires commerciaux ainsi que celle de tous les droits de propriété intellectuelle en vigueur.

Signalement des préoccupations

Tous les employés doivent être encouragés à signaler toute préoccupation ou activité illégale sur le lieu de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent enquêter et prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation si nécessaire.

Bien-être des animaux

Dans la mesure où cela s'applique à l'activité du fournisseur, les animaux doivent être traités décentement en minimisant au possible la souffrance et le stress. Le recours à l'expérimentation animale doit être précédé d'efforts visant à réduire le nombre d'animaux utilisés et à affiner les procédures en vue de minimiser la détresse. Des méthodes de substitution à l'expérimentation animale doivent être utilisées dans tous les cas où elles sont scientifiquement valables et acceptables pour les autorités de surveillance.



Travail

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités de manière éthique et avec intégrité.

Les aspects relatifs au travail englobent:

Emploi librement choisi

Les fournisseurs ne doivent recourir en aucun cas au travail forcé, à la servitude pour dette, au travail sous contrainte ou au travail carcéral involontaire.

Travail des enfants

Les fournisseurs ne doivent recourir en aucun cas au travail des enfants. Le terme «enfant» désigne toute personne âgée de moins de 15 ans (ou 14 ans selon la législation locale en vigueur) ou toute personne en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans un pays donné.

Non-discrimination

Les fournisseurs doivent proposer un lieu de travail libre de tout harcèlement et de toute discrimination. La discrimination pour des motifs tels que la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le groupe ethnique, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou l'état civil n'est pas tolérée.

Egalité de traitement

Les fournisseurs doivent veiller à ce que leurs collaborateurs ne subissent aucun traitement abusif ou indécent sur leur lieu de travail, y compris harcèlement sexuel, abus sexuel, punition corporelle, coercition mentale ou physique, violence verbale, et n'aient aucune crainte de subir un tel traitement.

Salaires, prestations et heures de travail

Les fournisseurs doivent payer leurs employés conformément au droit du travail en vigueur.

Liberté d'association

Une communication ouverte et un engagement direct avec les collaborateurs pour résoudre tout problème associé au lieu de travail et à la rémunération sont encouragés. Les fournisseurs doivent respecter les droits des employés, tels que stipulés dans la législation locale, à s'associer librement, à adhérer ou ne pas adhérer à des syndicats, à se faire représenter et à adhérer à des comités d'entreprise. Les collaborateurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.



Santé, sécurité, environnement et qualité

Les fournisseurs doivent créer un environnement de travail sûr et sain. De plus, les fournisseurs doivent intégrer la qualité dans leurs processus commerciaux et exercer leurs activités de manière responsable sur le plan environnemental.

Les aspects relatifs à la santé, la sécurité, la qualité et l'environnement englobent:

Réglementations en matière de santé, sécurité, environnement et qualité

Les fournisseurs doivent respecter toutes les réglementations applicables en matière de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement. Tous les permis, licences et enregistrements doivent être obtenus, maintenus et tenus à jour. Les fournisseurs doivent remplir leurs obligations opérationnelles et soumettre les rapports requis.

Protection des employés

Les fournisseurs doivent protéger les employés conformément à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Qualité

Les fournisseurs doivent respecter les exigences de qualité généralement reconnues ou contractuellement convenues afin de fournir des biens et services qui répondent aux exigences de Galenica et ses sociétés, fonctionnent comme prévu et ne présentent aucun danger au regard de l'usage auquel ils sont destinés.

Environnement

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités de manière à titre préventif, de limiter les émissions dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation et pour autant que cela soit économiquement supportable.

Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes assurant le traitement, le déplacement, l'entreposage, le recyclage, la réutilisation et la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des eaux usées en toute sécurité. Les déchets, eaux usées ou émissions pouvant avoir un effet nocif sur la santé humaine ou l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de manière adéquate avant d'être rejetés dans l'environnement.

Sécurité des produits

Les fournisseurs doivent établir des fiches de données de sécurité contenant toutes les informations nécessaires relatives aux substances dangereuses et les remettre à Galenica et ses sociétés et à d'autres parties en cas de besoin légitime.



Références

Sources externes:

Pacte mondial des Nations Unies

<http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html>

Déclaration universelle des droits de l'homme

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Normes internationales du travail (OIT)

<http://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm>

Charte mondiale Responsible Care

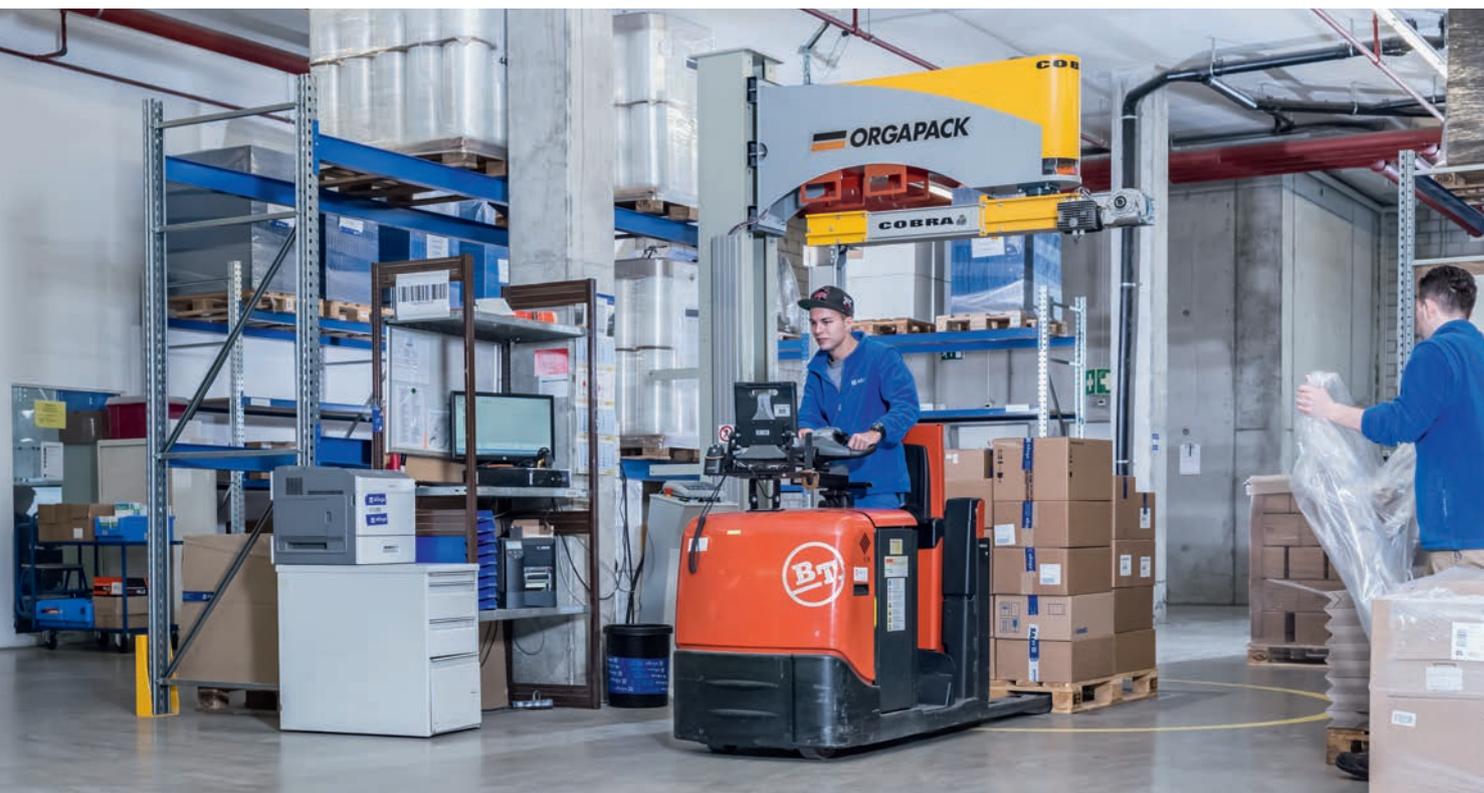
www.responsiblecare.org

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

<http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/48004355.pdf>

Principes directeurs de l'OCDE pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques

<http://www.oecd.org/fr/securitechimique/gestion-risques/33685281.pdf>



Galenica SA
Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne
Téléphone: +41 58 852 81 11 · Fax: +41 58 852 81 12
E-Mail: info@galenica.com · www.galenica.com